

Nom, prénom : Dossier no :
Date de naissance : Téléphone no :
E-mail privé : AVS no :

Le montant maximal que vous pouvez verser à titre de rachat est mentionné sous la rubrique Informations complémentaires de votre dernière situation de prévoyance. En cas de doute, veuillez nous contacter au 021 348 23 49 ou à l'adresse 2e.pilier@retraitespopulaires.ch.

Le questionnaire suivant vous permettra de déterminer si vous pouvez effectuer un rachat, qui s'élèvera au maximum au montant mentionné sur votre dernière situation de prévoyance.

Si vous répondez NON à toutes les questions, le rachat est possible avant le 31 décembre de l'année en cours. Vous pouvez dès lors effectuer le versement et nous retourner le questionnaire dûment complété et signé.

Si vous répondez OUI à l'une des questions, merci de nous retourner le questionnaire accompagné des annexes nécessaires et attendez notre confirmation avant d'effectuer un versement.

Pour chaque question, des explications sont disponibles dans la notice "Explications relatives au rachat".

1. J'ai des avoirs de prévoyance du 2e pilier sur un compte ou une police de libre passage qui n'ont pas été transférés auprès de Retraites Populaires.

non oui si oui : joindre une copie de l'extrait de compte actuel ou une situation de la police avec mention de la valeur actuelle.

2. J'ai exercé une activité lucrative indépendante sans être affilié(e) à une institution de prévoyance, et j'ai assuré ma prévoyance au moyen du pilier 3a durant cette période.

non oui si oui : joindre un relevé de compte (compte bancaire 3A) ou, pour les polices d'assurance, une attestation avec mention de la valeur de rachat actuelle.

3. Je suis arrivé(e) en Suisse après le 31 décembre 2005.

non oui si oui : date de la première affiliation à une institution de prévoyance professionnelle suisse :
.....
Joindre une situation de prévoyance et/ou un décompte de sortie.

4. J'ai bénéficié d'un versement anticipé de mon 2e pilier pour financer l'acquisition d'un logement que je n'ai pas encore intégralement remboursé.

non oui si oui : vous devez d'abord rembourser le versement anticipé avant de pouvoir effectuer un rachat.

5. J'ai repris une activité lucrative après avoir bénéficié d'une prestation de retraite du 2e pilier (rente ou capital) de la part d'une institution de prévoyance ou de libre passage.

non oui si oui : joindre une attestation de l'institution de prévoyance ou de libre passage indiquant la prestation de sortie au moment de la mise à la retraite.

Signature

Je confirme avoir répondu aux questions posées ci-dessus de manière conforme à la vérité et avoir pris connaissance des informations importantes figurant dans la notice "Explications relatives au rachat".

Je prends note que le rachat est une opération définitive sur laquelle il n'est plus possible de revenir par la suite.

.....
Lieu et date

.....
Signature

Coordonnées de paiement pour effectuer votre versement par e-banking* en faveur de

Retraites Populaires, Rue Caroline 9, Case postale 288, 1001 Lausanne

IBAN no : CH36 0900 0000 1000 0058 1

Motif de versement : Rachat, *vos* numéro de dossier, nom, prénom, date de naissance

Ce formulaire peut nous être retourné via votre Espace personnel. Si la légalisation des signatures est nécessaire, celle-ci doit être effectuée avant l'envoi du formulaire.

